



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le sida

Question au Gouvernement n° 3591

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE SIDA

M. le président. La parole est à M. Jean François Mbaye.

M. Jean François Mbaye. En cette journée mondiale de lutte contre le sida, les termes « épidémie » et « virus » ne résonnent sans doute pas tout à fait comme d'habitude dans notre hémicycle. Si notre attention et notre énergie sont à raison consacrées à la lutte contre la covid-19, il est impératif de ne pas amoindrir nos efforts dans celle qui nous oppose au VIH. Après de nombreuses années de stabilité, le nombre de découvertes de séropositivité au VIH a diminué en France de 7 % en 2018 ; avec la crise sanitaire, ces progrès risquent d'être durablement remis en cause. Parmi les conséquences de la pandémie, la précarité des populations les plus à risque s'est aggravée, contribuant à dégrader leur suivi et leur prise en charge. Les acteurs associatifs, dont je salue l'implication sans faille aux côtés des personnes vivant avec le VIH, se sont mobilisés face à la covid-19, mais ils ont dû diversifier leurs activités pour prendre en considération l'accroissement des besoins sociaux, notamment dans les domaines de l'alimentation ou du logement, en même temps que leur mode d'action était restreint par les mesures de sécurité sanitaire.

En dépit d'un contexte défavorable, la France dispose de tous les moyens nécessaires au maintien de la lutte contre le VIH. On pourrait envisager un élargissement de l'offre de dépistage par un recours accru aux tests de diagnostic rapide en pharmacie, ou encore l'instauration à l'échelle nationale d'un dépistage gratuit et sans ordonnance dans les laboratoires d'analyses médicales. Il faut encourager le déploiement progressif de la prophylaxie pré-exposition – la PrEP – dont l'efficacité a été pleinement démontrée, mais qui reste méconnue du grand public, surtout des communautés les plus exposées. Il convient de la rendre plus accessible en permettant par exemple sa primo-prescription par les médecins généralistes. Enfin, il ne faut pas négliger la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH ; par ignorance ou par désinformation, les discriminations à l'endroit des personnes séropositives demeurent bien trop nombreuses.

Monsieur le ministre, au regard des nouvelles difficultés, pouvez-vous exposer les initiatives que vous entendez prendre, afin que la lutte contre le VIH ne soit pas davantage victime de la pandémie de covid-19 ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Merci pour votre question. En cette journée mondiale de lutte contre le sida, j'étais ce matin dans un centre de santé sexuelle d'inspiration communautaire à Paris. Il fait partie des quatre centres expérimentaux qui bénéficient désormais de financements du ministère ; ils visent à aller au plus près des populations à risque, pour les accompagner dans leur démarche active de prévention, de dépistage, de soin et d'accompagnement. J'y ai fait quatre annonces, dont vous avez mentionné certaines.

D'abord – c'est l'affaire de quelques semaines –, les médecins libéraux pourront bientôt prescrire en primo-prescription cette fameuse PrEP, qui limite les risques de contamination au VIH de plusieurs milliers de Français. Ensuite, nous accompagnons les publics les plus fragiles grâce au recours à la polyvalence et à la pluralité : le Ségur de la santé prévoyait 10 millions d'euros d'investissement et de financement pour créer des appartements de coordination thérapeutique. C'est désormais chose faite, ces appartements sont en train de voir le jour. Par ailleurs, je crois à la coopération professionnelle : avec la proposition de loi de Stéphanie Rist, dont nous allons poursuivre l'examen tout à l'heure, nous autorisons les infirmières et les sages-femmes à prescrire aux personnes traitées pour le VIH des examens à visée diagnostic et de suivi. Vous le voyez, nous agissons pour promouvoir la santé pour tous.

Vous avez abordé la question cruciale des discriminations. On ne vit plus avec le VIH comme dans les années 1980 ; la trithérapie réduit considérablement le risque de développer des symptômes et de transmettre la maladie. Il faut changer l'image des personnes atteintes dans notre société, et leur permettre de vivre une vie la plus normale possible, en commençant par le regard que nous portons sur elles et par un accompagnement de tous les instants.

C'est aussi l'objet de cette journée, monsieur le député ; 6 000 contaminations par an, c'est trop, il faut encore promouvoir le préservatif et la PrEP pour les personnes qui s'estiment en situation de risque. Nous devons continuer d'avancer. Chaque fois que des verrous s'y opposeront, vous pouvez compter sur moi pour les faire sauter, en lien avec les associations, qui font dans notre pays un travail remarquable, depuis des décennies. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean François Mbaye](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3591

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 décembre 2020](#)